

- 1 SEP. 2009

enregistré sous le numéro : *MSS9*
N° de gestion : *2007 B 3646*

A LA UNE CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 5 RUE DE KOUROU
31240 L UNION
500547013 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22/06/2009

L'an 2009, Le 22 juin, A 9 heures,

Les associés de la société A LA UNE CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, divisé en 15000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 RUE DE KOUROU 31240 L UNION, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Société BMV PRODUCTION COMMUNICATION, propriétaire de	4 125 parts sociales
Monsieur Jean Marc COUTURE, propriétaire de	1 125 parts sociales
Société DID LACROIX CONSEIL, propriétaire de	4 125 parts sociales
Monsieur José LOURSEAU, propriétaire de	1 125 parts sociales
Société OLD INK, propriétaire de	4 500 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la Sarl OLD INK représentée par Monsieur Bernard GALY, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Didier LACROIX, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission d'un co-gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,

Z *Bh*

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Julien MIQUEL de ses fonctions de co-gérant notifiée à la Société par courrier en date du 10 juin 2009. Il est décidé qu'il ne sera pas remplacé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

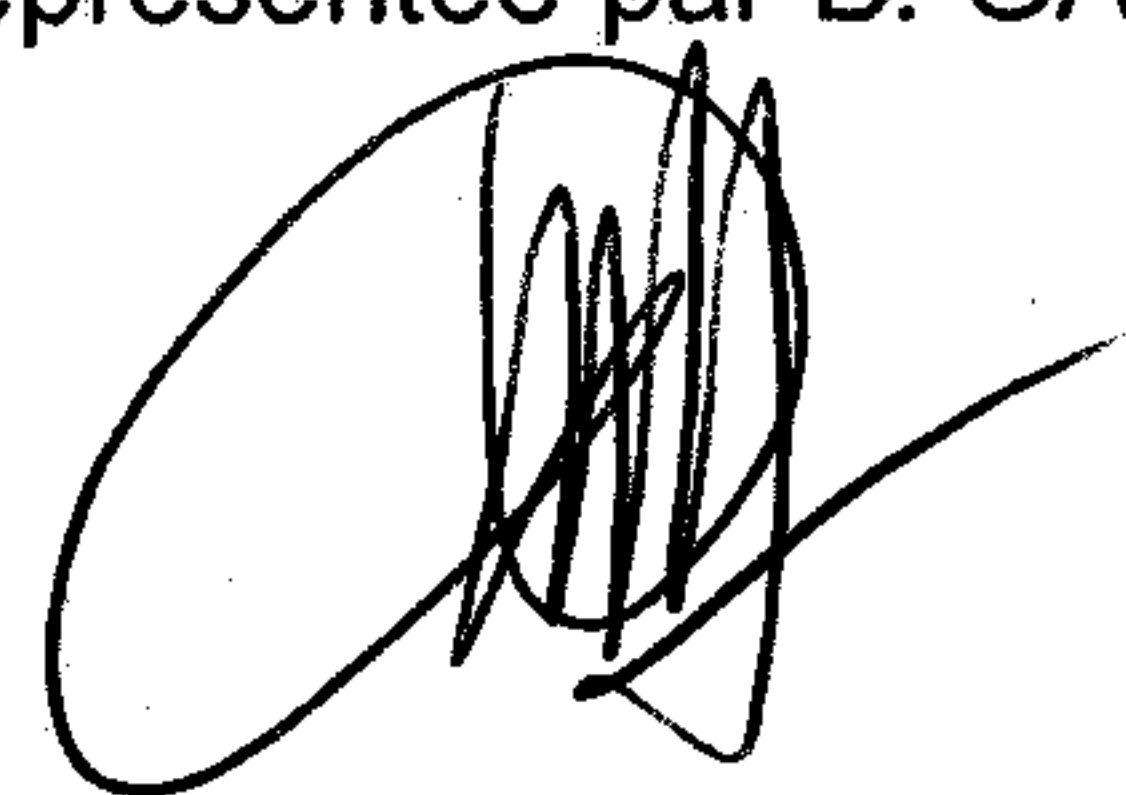
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Didier LACROIX
gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier Lacroix', written over the printed name and title.

Sarl OLD INK
représentée par B. GALY

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Galy', written over the printed name and company information.